

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Gauvreau-Labonte

<https://www.cadre21.org/membres/55d4366821575130b3f29572>

Date d'obtention : 2026-09-03 14:14:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un protocole créer pour aider les intervenants en milieu scolaire, lorsqu'ils sont confrontés à des situations de sexto dans l'école.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation m'aidera à savoir exactement quoi faire, si je me retrouvais face à une situation comme telle.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas leur faire peur, ne pas leur parler de la police dès le début et de ne pas m'emporter moi-même dans ce genre de situation.